

OGM et assureurs

Par Christophe NOISETTE

Publié le 04/12/2003

Devant l'incertitude sur les impacts des OGM, les assureurs préfèrent aujourd'hui se montrer prudents. Dans un document interne intitulé "Le génie génétique et l'assurance en responsabilité civile", la compagnie helvétique Swiss Re explique que "tout porte à croire aujourd'hui que bien des prestataires sur le marché de l'assurance, en prenant unilatéralement des risques incalculables [en assurant certaines entreprises sur la base des modèles d'antan], risquent non seulement de fortes pertes, mais aussi de perdre le contrôle de leur exposition [au risque]". Swiss Re envisage un scénario catastrophe : un sinistre engendré par le fruit de la biotechnologie impliquant un producteur de semences transgéniques, un cultivateur et un transformateur agro-alimentaire.. Au coeur de leurs craintes : les plaintes et recours en dédommagement que les contaminations de productions conventionnelles par du maïs, du soja ou du canola transgéniques pourraient engendrer. Ainsi que celles induites par la contamination d'aliments transformés par des OGM approuvés uniquement pour la consommation animale, comme cela s'est produit aux États-Unis avec le scandale Starlink (cf. dossier Inf'OGM n°18, mars 2001). Le réassureur a décidé de limiter "le montant versé en cas de dommage corporel [intoxication et consorts] et les dommages à la propriété", de décliner toute responsabilité pour les pertes financières résultant de mélange ou de contamination, ainsi que pour les dommages écologiques.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ogm-et-assureurs/